

M. Yves Durand – L'examen du dernier budget de la législature nous donne l'occasion de faire le bilan de la politique de l'éducation menée depuis cinq ans. J'ai une conception de « l'efficacité du système éducatif » un peu différente de celle de M. Chamard. Pour moi, un système éducatif efficace est celui qui répond à l'exigence croissante de qualification des jeunes et à cette autre exigence, essentielle dans une république, de l'égalité des chances.

M. Jean Le Garrec – Très bien.

M. Yves Durand – Depuis 2003, plus de 26 000 postes ont été supprimés. Vous répondez, Monsieur le ministre, que cette baisse correspond à celle du nombre d'élèves. Regardons-y de plus près. Entre 2003 et 2007, vous n'avez créé dans le primaire, pour faire face aux 184 900 élèves de plus, que 4 100 postes, soit une création pour 45 élèves supplémentaires. Sur la même période mais cette fois dans le secondaire, il y a eu 155 700 élèves de moins et vous avez supprimé 20 593 postes, soit une suppression pour huit élèves en moins. Vous conviendrez que depuis cinq ans, on supprime plus facilement des postes que l'on en crée. Et vous sacrifiez le secondaire, alors que vous reconnaissez vous-même que c'est au collège que la situation est la plus délicate.

M. Jean Le Garrec – Les chiffres sont impitoyables !

M. Yves Durand – Mentionnons également la suppression de 2 000 postes administratifs depuis 2004 et le transfert des TOS, qui s'est fait dans de mauvaises conditions.

M. François Scellier – Pas du tout.

M. Yves Durand – Vous me direz aussi, Monsieur le ministre, que le taux d'encadrement s'améliore, puisqu'on comptait en 1970 26,2 élèves par classe, contre 24,1 en 2004. Mais outre que cette amélioration se situe vraiment sur du long terme, recouvrant des périodes contrastées, ces chiffres ne sont que des moyennes, qui cachent la diversité des situations. Il n'est pas rare encore aujourd'hui d'avoir des classes de plus de trente élèves, y compris au CP, la classe où l'on apprend à lire.

De plus, le prix à payer pour ce résultat est élevé, je pense en particulier à la suppression des travaux encadrés, qui étaient très utiles pour les élèves de terminale, surtout ceux issus d'un milieu modeste, pour les préparer à l'enseignement supérieur. Je pense aussi à la suppression de la demi-heure de soutien en 5^e et en 4^e. Elle vous permet de créer – par redéploiement, donc – 1 000 postes dans les collèges « ambition réussite », mais cette suppression est en contradiction avec votre discours sur l'aide individualisée qui doit être apportée aux élèves.

Depuis cinq ans, l'égalité des chances recule, car vous avez remis en cause trois de ses piliers. Le premier est l'école maternelle. Alors que la Commission européenne souligne que l'enseignement préscolaire « est le moyen le plus efficace de jeter des bases pour un enseignement ultérieur, de prévenir les abandons scolaires et d'obtenir les résultats les plus équitables », vous en faites la variable d'ajustement de vos budgets. La scolarisation des deux à trois ans a régressé depuis 2003, passant de 37 à 25 %.

Le deuxième pilier que vous ébranlez, c'est la scolarité longue et commune. La Commission européenne souligne que les systèmes éducatifs comportant une orientation précoce des élèves « accentuent les différences de niveaux d'étude liées à l'origine sociale des élèves, ce qui rend les résultats obtenus par les élèves et par les écoles encore plus inéquitables. » Nous n'avons cessé de le répéter, avec les syndicats d'enseignants et avec les parents d'élèves, ce qui n'a pas empêché le Gouvernement de créer son « apprentissage junior », qui revient à exclure du système scolaire les élèves les plus en difficulté dès quatorze ans. Le discours officiel est que certains d'entre eux pourront ensuite revenir au collège avec de meilleures chances de réussir, mais c'est totalement illusoire.

Troisième pilier : l'éducation prioritaire, cet outil créé en 1982 par M. Savary. Vous avez créé dans cet esprit les collèges ambition réussite. Mais les postes que vous leur attribuez, vous les retirez à d'autres collèges, qui sont tout autant en difficulté ou qui sont en passe de l'être ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des députés communistes et républicains)* L'éducation prioritaire, c'est donner plus à ceux qui en ont besoin, mais pas en retirant des moyens là où cela va à peu près bien !

Il est vrai que depuis cinq ans, vous subissez, Monsieur le ministre, le rabot de M. Copé et de M. Breton ou de leurs pareils, de sorte que vous en êtes réduit à gratter les fonds de tiroirs. C'est